

TAXE D'APPRENTISSAGE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Vous pouvez nous verser
DIRECTEMENT 13%
de votre taxe à un de nos lycées...



Soutenez nos établissements : www.creefi.fr



26 Rue Prosper Mérimée
38100 GRENOBLE

04 76 22 05 97
secretariat@lycee-iserbordier.fr



10 Bd Jules Ferry
38580 ALLEVARD

04 76 45 00 18
secretariat@lycee-lebreda.fr



22 Rue des Orphelines
38500 VOIRON

04 76 05 03 83
secretariat@lycee-lesgorges.fr



4 Rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE

04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr

A VOTRE SERVICE

- Plus de 19 formations :

en **3ème Prépa Pro - CAP - BAC PRO - BAC TECHNO - BTS - BAC +3**

Accompagnement Soins et Services à la Personne - Vente - Services - Métiers de l'Accueil - Sciences et Technologies de la Santé et du Social - Management - Économie Sociale Familiale - Commerce International - Hôtellerie Restauration.

NOTRE PROJET

Le Groupe CREEFI affirme depuis 1926 sa volonté de répondre aux besoins de formation de l'économie iséroise en formant **plus de 700 élèves et étudiants par an** à travers un **projet éducatif centré sur l'apprenant** acteur de sa formation.

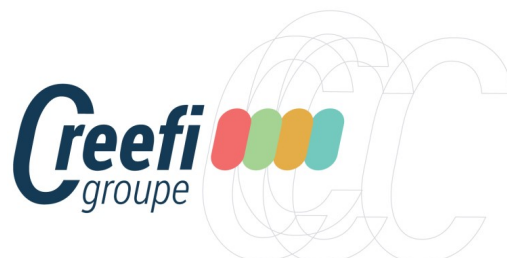
NOUVEAU : Apprentissage...

FC Barman à Allevard - DCESF à Grenoble - CAP Production et Service en Restaurations

VOS COLLABORATEURS DE DEMAIN

Votre taxe nous aidera :

- à développer nos équipements techniques.
- à soutenir notre pédagogie de développement personnel et la **réussite des jeunes** (90 % en moyenne de réussite aux diplômes d'État du CAP à BAC +3 sur la session 2021). 8 formations à 100 % sur 20 diplômes proposés.
- à élargir notre ouverture sur le monde professionnel et les échanges avec des partenaires à l'international pour mieux former vos futurs collaborateurs.



Contribution unique à la formation professionnelle et l'alternance

Contribution à la formation professionnelle

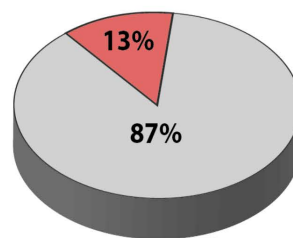
**Entreprises
-11 salariés
0,55%**

**Entreprises
+11 salariés
1%**

Taxe d'apprentissage

0,68%

Taxe d'apprentissage



□ versé à l'OPCO

■ versé aux
établissements
éligibles

→ dont nos 3
Lycées des Métiers



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

0,68%

de votre masse salariale brute 2021
(inchangée) hors Alsace - Moselle

QUOTA

87%

de votre taxe, versés à votre
OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs : les CFA

«BARÈME» OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

13%

de votre taxe, versés en direct aux
établissements de votre choix

